

CONSEIL MUNICIPAL**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****Séance du 15 février 2023****OBJET : 05/2023****RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCES – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION**

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29	L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS LE 15 FEVRIER à NEUF HEURES Le Conseil Municipal de la Commune de Foulayronnes s'est réuni en Mairie, en session ordinaire
Présents :	20	M. Bruno DUBOS – Maire - ; M. Jean-François BUER ; Mme Hélène DESHAIES ; M. Joël COLLET ; Mme Marie LESCOU-GOURGUE ; M. Alexandre CHARIE ; Mme Michelle COMBA ; M. Jean-Philippe SIMON ; Mme Nadège GESSON-MAIRAL – Adjoints au Maire - Mme Monique LOREAU ; Mme Babeth TEYCHENE ; M. Jean-Paul ROUSSEAU ; M. Bernard LAVERGNE ; Mme Francine BIGEY ; M. Jean-Michel JADAS ; M. Francis CREPIN ; Mme Christine CHABOT ; Mme Nathalie RICHASSE ; M. Vincent OLIVIER ; Mme Bénédicte GUELFY ; Mme Laurianne VEYRET ; Mme Marie TOULET ; M. Julien BOUILLOT ; Mme Hélène LE GUIRRIEC ; M. Laurent MAILLARD ; M. Philippe ASIN ; Mme Nathalie BRICARD ; M. Lionel MADELRIEUX ; M. Grégory NOEL – Conseillers municipaux –
Absent (s)	4	Mme Marie LESCOU GOURGUE ; M. Philippe ASIN ; Mme Nathalie BRICARD ; M. Lionel MADELRIEUX
Pouvoir (s)	5	Mme Babeth TEYCHENE à M. Joël COLLET ; Mme Lauriane VEYRET à Mme Michelle COMBA ; Mme Marie TOULET à M. Jean-Philippe SIMON ; M. Laurent MAILLARD à Mme Hélène LE GUIRRIEC ; M. Grégory NOEL à M. Alexandre CHARIE
Secrétaire de Séance :		M. Julien BOUILLOT
Date d'envoi de la convocation :		9 février 2023

Expose

Le marché d'assurances Responsabilité civile, Flotte de véhicules et Protection fonctionnelle arrivent à échéance au 31 mars 2023. Il s'avère nécessaire, en conséquence, de lancer les consultations dans le cadre d'une MAPA, régie par l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Dans le cadre de ce renouvellement, il apparaît opportun de créer un groupement de commande en application des dispositions de l'article 8 du code des Marchés Publics avec

le Centre Communal d'Action Sociale afin de faire profiter cet établissement des garanties dudit contrat.

La mise en place de ce groupement nécessite la signature par chaque membre du groupement, d'une convention constitutive dont le projet est joint en annexe à la présente délibération.

Cette convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement et de désigner un des membres du groupement comme coordonnateur, chargé notamment de procéder à la gestion de la consultation.

A ce titre, la Ville de Foulayronnes se propose d'être le coordonnateur. Elle aura pour mission au nom de l'ensemble du groupement, de lancer la consultation, de signer, de notifier et d'exécuter selon les modalités définies dans la convention, le marché à intervenir.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité**

- **APPROUVE** les dispositions décrites ci-dessus,
- **APPROUVE** le projet de convention constitutive du groupement de commande pour le renouvellement des contrats d'assurances,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande à intervenir sur la base du projet annexé à la présente délibération ainsi que les contrats d'assurance à l'issue des consultations.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le

Le secrétaire de séance,


Julien BOUILLOT

**Fait et délibéré, les Jour, Mois et an que
dessus**

**Pour extrait conforme,
Le Maire de Foulayronnes,**


Bruno DUBOS
